

## Mise sur pied d'un RECAMP européen mars 2005

### Bref historique de RECAMP

Le concept français de RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) existe depuis 1994 à l'attention des pays africains, sous l'égide de l'ONU et en accord avec l'Union Africaine. Défini en 1997 par le Ministère de la Défense, il s'est établi concrètement à travers la participation et le soutien de la France à plusieurs opérations, hier en République Centrafricaine (MISAB) et en Guinée-Bissau (ECOMOG) et, plus récemment, en République démocratique du Congo (MONUC) et en République de Côte-d'Ivoire. Depuis sa révision en 2001, RECAMP XXI collabore aussi à des activités de *peace-making*.

L'Union européenne : amorce d'une politique de sécurité en Afrique

En parallèle, l'engagement direct de l'Union européenne depuis l'été 2004 en République démocratique du Congo à travers l'opération Artémis a fondé la politique d'intervention européenne autonome pour la paix hors de notre continent et en dehors du cadre américain. Par conséquent, il paraît évident de s'interroger sur le rôle et la place que pourrait tenir le concept RECAMP, avec comme pilote le Ministère de la Défense et l'Etat-Major des Armées français, au sein de la politique européenne de sécurité et de défense en Afrique.

### RECAMP face à ACRI/ACOTA et BPST : coopération et opposition

La France a déjà clairement renoncé à s'engager unilatéralement dans la résolution des différends intra-étatiques en Afrique, a prouvé vouloir abandonner son habituelle idée de « pré carré » afin de collaborer avec d'autres puissances à la paix et souhaite montrer que sa politique en Afrique, s'éloignant de tout schéma néocolonial à l'ancienne, est désormais multilatérale et apaisée. Elle oeuvre donc via RECAMP en faveur d'une force de paix régionale efficace, au sein de la CEDEAO (Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest) notamment. Partenaires récurrents de ces projets, les organisations régionales africaines souffrent d'un manque de moyens (dû aux difficultés économiques et aux divergences politiques) et d'un déficit humain, d'où le programme de soutien à la CEDEAO effectué en commun par les Américains, les Britanniques et les Français depuis 2002. Mais la collaboration s'arrête là car Britanniques (via « British Peace Support Team ») et Américains (via « African Crisis Response Initiative » puis « African Contingency Operations Training Assistance ») disposent par ailleurs de leur propre programme d'aide au maintien de la paix en Afrique.

### Les possibles partenaires au sein de l'Union pour développer un RECAMP européen

La paix en Afrique est un but si vaste qu'il nécessiterait l'aide du plus grand nombre ; pourtant à l'échelon européen aucun concept ne s'est encore imposé pour porter ce projet. Comment faire comprendre aux Etats-membres de l'Union qu'il leur faudra dépenser plusieurs millions, voire plusieurs dizaines de millions d'euros par an pour financer ces programmes ? Et si jamais ils y concèdent, la France sera-t-elle prête à partager le pouvoir au sein d'un RECAMP européen avec ses partenaires de l'Union ? Tout d'abord il convient de reconnaître que l'allié de la France pour promouvoir un tel programme à l'échelle européenne pourrait être le Royaume-Uni. Néanmoins les Britanniques ont démontré par leurs programmes leur préférence pour des relations bilatérales avec des Etats africains proches d'eux plutôt que pour des grands programmes régionaux et ouverts à tous les Etats désireux de participer à une force de paix. L'Allemagne, partenaire traditionnel de la France au sein de l'Union, demeure sceptique quant à son implication sur un continent où elle n'a que peu d'attaches (sauf au Cameroun, au Togo, en Namibie). Mais l'idée de parrainer certains pays en leur fournissant du matériel et l'aide de personnel non militaire pourrait séduire outre-Rhin. Les Etats neutres (Irlande, Autriche, Suède) et les Etats très attachés aux Nations Unies et à la paix (par exemple

la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Finlande et le Danemark) seraient susceptibles quant à eux de contribuer au RECAMP européen, notamment sur l'aspect « prévention des conflits », en particulier s'il s'effectue sous l'égide de l'ONU. Car s'il existe un point d'accord parmi les membres de l'UE sur le devenir de la PESD, c'est qu'elle doit servir la paix grâce au multilatéralisme.

### **Les obstacles à la convergence entre PESD et RECAMP**

Malgré cette convergence entre la PESD et RECAMP, élargir celui-ci à l'Europe sera difficile tant qu'il sera vu d'abord comme un moyen de franciser une partie de la PESD ou en l'occurrence d'eupéaniser la politique française de sécurité en Afrique. C'est l'une des raisons pour lesquelles il a été très rare jusqu'ici qu'une action de la PESC dans la sécurité soit relayée par des financements de la Commission. L'Union européenne a ainsi été très absente des grandes gestions de crise en Afrique, où les instruments bilatéraux ont souvent prédominé. Le Conseil de Helsinki a bien déclaré comme objectif de créer une Force de réaction rapide ; enlisée dans des difficultés profondes liées à l'orientation transatlantique des différents Etats membres, cette Force semble vouée à l'inaction pour un certain temps, surtout dans des zones de moindre intérêt stratégique comme l'Afrique. Bien qu'elle soit censée à terme déployer quelques 50 000 à 60 000 hommes, elle n'a pas encore reçu de mandat clair en ce qui concerne des interventions armées, de simples opérations de neutralisation des conflits, ou des objectifs de prévention des crises. Puisque dans les trois années à venir, ces interventions sur le sol africain se feront encore probablement sous mandat de l'ONU, l'Union ne doit plus tarder à préciser son programme pour que les premières opérations autonomes débutent en 2007-2008.

### **Une nouvelle stratégie pour obtenir les financements communautaires**

De ce fait la France doit changer la stratégie qu'elle met en œuvre auprès de la Commission pour obtenir des financements. Deux défauts doivent être gommés. Le premier réside dans la perception que les politiques françaises en Afrique sont essentiellement de nature bilatérale (peu transparentes, auto-suffisantes, tournées vers l'assistance technique, voir la substitution par rapport au pays partenaire). Le second se trouve dans la réticence de la Commission de se voir impliquée dans des opérations de type militaire, surtout du fait de la base juridique que représente la [Convention de Cotonou](#) dont le premier pilier concerne la coopération pour le développement politique (démocratisation, prévention et résolution des conflits, politique des droits de l'homme) et prévient une ingérence politique et militaire des Européens dans les affaires des Etats d'Afrique. Mais la Commission incline de plus en plus à financer des organismes de résolution de conflit, tels que les services de la CEDEAO ; un document juridique présenté par la France pour prouver la compatibilité de RECAMP avec les engagements de l'Union pris à Cotonou pourrait achever de convaincre la Commission. La France doit chercher à mobiliser des fonds dans cette direction, ainsi que vers le financement de projets visant à la réintégration des combattants ou au soutien de l'Etat de droit. Ces termes laisseraient ouverte l'extension des moyens d'un RECAMP européen, surtout si le programme est lui-même subordonné à une initiative d'un bloc régional africain.